

PRÉVOYANCE HOSPITALISATION

Préservez votre budget en cas d'hospitalisation



Chaque année, 1 famille sur 3 est confrontée à une hospitalisation et doit faire face à des dépenses supplémentaires.

VIASANTÉ Mutuelle assure votre tranquilité financière avec une indemnité journalière en cas d'hospitalisation pour faire face aux imprévus.

Des indemnités jusqu'à 1 395€ / mois⁽¹⁾

- Des indemnités entre 15 € et 45 € par jour d'hospitalisation pour couvrir les frais qui restent à votre charge : la chambre individuelle, les dépassements d'honoraires, la télévision, les frais de transport et d'hébergement de vos proches...
- Des indemnités versées dès le 1^{er} jour d'hospitalisation consécutive à un accident (à partir du 3^e jour en cas de maladie). Cette indemnisation peut se prolonger jusqu'à 12 mois pour une même affection.
- Une garantie immédiate dès le 1^{er} jour du mois suivant la date de réception par VIASANTÉ Mutuelle de la demande de souscription, sans aucune formalité médicale.

Un contrat hospitalisation complet à tarif attractif

- Les indemnités sont cumulables avec toutes autres prestations (remboursements Sécurité sociale, complémentaire santé...) et vous pouvez les utiliser comme bon vous semble. Dans le cas d'une baisse ou d'une perte de salaire, ces indemnités sont les bienvenues pour faire face au quotidien et aux dépenses imprévues.
- Vous avez la possibilité de souscrire pour vous-même, votre conjoint et vos enfants, jusqu'à 74 ans.
- La cotisation est calculée en fonction :
 - du montant de l'indemnité choisie,
 - de votre âge⁽²⁾ et de celui des autres bénéficiaires.

**INDEMNITÉS
HOSPITALISATION**
jusqu'à
45 € / jour
+
**GARANTIE
IMMÉDIATE⁽³⁾**

Les avantages qui font la différence

- Des indemnités exonérées d'impôts⁽⁴⁾
- Une souscription possible jusqu'à 74 ans

Vous voulez en savoir plus ?

Appelez l'un de nos conseillers

N°Cristal 09 69 39 3000
APPEL NON SURTAXÉ

Rendez-vous en agence

Retrouvez l'adresse de votre agence de proximité sur [viasante.fr](#)

OPTIONS	INDEMNITÉ HOSPITALISATION
1	15 € / jour
2	30 € / jour
3	45 € / jour

(1) Indemnité journalière de 45€, sur la base de 31 jours d'hospitalisation.

(2) L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance.

(3) Prise d'effet dès le 1^{er} jour du mois suivant la réception par VIASANTÉ Mutuelle de la demande de souscription.

(4) Selon la législation en vigueur à la date du versement.

